

## Séance ordinaire du 6 février 2012

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de février deux mille douze (6 février 2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Nicolas Gauthier, conseiller

MM. Marc Bastien et Gaëtan Léveillé, conseillers sont absents.

### **FORMANT QUORUM**

#### **Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Février 2012

7. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour instaurer le numérotage des bâtiments de la rue Drolet

8. Avis de motion – Reprise de la procédure d'adoption du règlement 409-1 pour modifier le règlement 409 sur les limites de vitesse

9. Modification de la politique de gestion contractuelle

10. Dépôt de la liste de destruction des documents

11. Octroi de contrat – destruction des documents d'archives

12. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

13. Appel d'emploi – embauche d'une greffière adjointe

14. Octroi de contrat – Achat d'un camion autopompe-citerne

15. Autorisation de formation – Institut canadien – Responsabilité municipale et gouvernementale

16. Octroi de contrat – Remplacement d'une boîte 6 roues

17. Appel d'offres – Achat d'un balai ramasseur

18. Autorisation de versement à l'OMH – Contribution 2012

19. Demande de dérogation mineure – Francine Blais et Raymond Matteau

20. Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

21. Demande de dérogation mineure – 3097-7862 Québec inc. (André Dubé)

22. Demande de dérogation mineure – Commission scolaire du Chemin-du-Roy

## Séance ordinaire du 6 février 2012

23. Demande de dérogation mineure – Me Nathalie Pépin pour Roxanne Richard Côté et Nancy Marchand
  24. Demande de dérogation mineure – Émilie Fortin et Patrick Samson
  25. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Laurier Boisvert
  26. Octroi de subventions aux organismes et versement
  27. Programme d'emploi d'été Canada
  28. Soirée des Sommets - Chambre de Commerce et d'industrie
  29. Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Demande d'appui au projet de capture et relocalisation de dindons sauvages au Québec
  30. Versement de la redevance – Hockey Mineur St-Boniface
  31. Finale des Jeux du Québec – participation à l'activité de financement
  32. Varia
    - 32.1 Motion de félicitations – Carnaval
- Période de questions
33. Levée de l'assemblée

2012-02-036

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il les renseigne au sujet du dossier de la caisse. Il mentionne que le chantier devrait débuter au début du mois de mars pour se terminer en juillet. Pour ce qui est de l'hôtel de ville actuel, une décision sera prise dans les prochaines semaines quant à sa vocation future. Deux esquisses ont été présentées par nos partenaires de la Fondation Rues principales, soient : la construction d'une nouvelle bâtisse abritant de petits commerces au rez-de-chaussée et des logements au 1<sup>er</sup> étage ou la démolition et faire l'aménagement d'un parc.

Il mentionne également qu'en ce qui regarde le stationnement des motoneiges et des quads, plusieurs citoyens les ont interpellés à savoir pourquoi ils n'ont plus accès au même stationnement que par les années passées. Il indique qu'il s'agit de terrains privés et que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel à cet égard. De plus, par deux occasions la municipalité a tenté un rapprochement entre les propriétaires et les responsables des 2 clubs afin de trouver une solution et ce fût peine perdue. Donc actuellement, les seuls endroits permis sont l'Aéroport de Trois-Rivières et le centre de ski Mont-Carmel.

Il les informe également que la municipalité a été sollicitée par des citoyens du rang des Grès concernant le bruit occasionné par le va-et-vient des hydravions sur la rivière St-Maurice. Ce dossier est présentement entre les mains de nos avocats afin de vérifier la conformité du commerce qui est en opération présentement car ce dossier est sous juridiction fédérale.

Enfin, il offre des félicitations aux membres du Club Optimiste Saint-Étienne-des-Grès pour l'organisation du Carnaval d'hiver 2012 qui s'est tenu du 27 au 29 janvier dernier et qui a remporté un franc succès.

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption du procès-verbal**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

## Séance ordinaire du 6 février 2012

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2012-02-037**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *16 janvier 2012* soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 06-02-2012 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2012-02-038**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 06-02-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **4. Trésorerie**

### **5. Adoption des comptes fournisseurs**

**2012-02-039**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu :

1. D'approuver les déboursés pour la période se terminant le *31 décembre 2011* totalisant 23 892,13 \$
2. D'approuver les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012* totalisant 128 778,38 \$.
3. D'approuver les comptes à payer *au 31 décembre 2011* au montant de 16 175,33\$.
4. D'approuver les comptes à payer *au 31 janvier 2012* au montant de 42 428,29 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **Garage Robert inc. – Réparation de camion**

**2012-02-040**

Il est **proposé** par Francine boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 256500 à Garage Robert inc., au montant de 6 724,74 \$, représentant le montant des réparations effectuées sur le camion Inter 1.

## Séance ordinaire du 6 février 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Les Entreprises Bourget inc. – décompte progressif - travaux de l'avenue Ringuette

2012-02-041

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, autorise le paiement de la moitié de la retenue de contrat, soit 5 %, à Les Entreprises Bourget inc., au montant de 3 262,84 \$, pour les travaux de l'Avenue Ringuette. (Rés. 2011-07-224)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Engagements de crédits – Février 2012

2012-02-042

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

**Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Remplacement de 2 buvettes par une seule – Resto les Grès	02.701.50.649	279,35 \$
Rectifieuse 18 volts (voirie et hygiène du milieu)	02.320.00.643	415,00 \$
1 ordinateur portable Acer pour administration	23.020.00.726	689,53 \$
Location de structures gonflables – Mr Party.com	02.701.50.516	1 105,30 \$
Location de karts – Gestion KAP	02.701.50.516	549,90 \$
Balades à cheval – Clau Ranch	02.701.50.516	500,00 \$
Montant assumé par Service des loisirs (carnaval)		(155,20 \$)
Filets de sécurité terrain Léo-Carbonneau	23.080.00.725	5 548,57 \$
Marbres pour terrain de balle	02.701.50.649	193,98 \$
Filet de volley-ball, activité Ami-Joie	02.701.50.649	153,92 \$
Paire de filets, grand but St-Thomas	02.701.51.649	302,45 \$
Ordinateur loisir et logiciel	23.080.00.726	1 592,40 \$
Mise à jour logiciel Windows 7 et Office 2010 (DG et secrétaire-trésorière)	02.130.00.414	930,43 \$
Mise à jour logiciel Windows 7, Office 2010 et écran (inspectrice en bâtiment)	02.610.00.414	642,95 \$
Mise à jour logiciel Windows 7 et Office 2010 (directeur travaux publics)	02.320.00.414	465,22 \$
Infographie, carte routière municipalité	02.130.00.345	208,95 \$
Impression de constats – Cameleon Solutions Graphik	02.130.00.670	571,90 \$
Impression de contrats de location de salle	02.130.00.670	670,88 \$
Impression de permis de brûlage	02.220.00.670	302,45 \$
<b>Total</b>		<b>14 967,98 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour instaurer le numérotage des bâtiments de la rue Drolet

2012-02-043

Nicolas Gauthier donne avis de motion que, lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour régulariser les numéros civiques des maisons et autres constructions de la rue Drolet.

## Séance ordinaire du 6 février 2012

### 8. Avis de motion – Reprise de la procédure d'adoption du règlement 409-1 pour modifier le règlement 409 sur les limites de vitesse

2012-02-044

Jocelyn Isabelle donne avis de motion que, lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour modifier le règlement 409-2011 sur les limites de vitesse.

### 9. Modification de la politique de gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT** que le conseil avait adopté sa Politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010 par sa résolution 2010-12-409;

**CONSIDÉRANT** qu'elle a modifié cette politique le 4 avril 2011 par sa résolution 2011-04-102;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'effectuer une refonte de cette politique afin de l'ajuster à la réalité en fonction de son utilisation depuis son entrée en vigueur;

2012-02-045

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** par Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 2.0 de sa Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Dépôt de la liste de destruction des documents

**CONSIDÉRANT** que, suite au traitement effectué dans les archives de la municipalité par la firme L.A.S.G.D. inc. et la greffière adjointe Raymonde Bastien, 148 boîtes de documents contenant 2263 dossiers doivent être détruits;

**CONSIDÉRANT** que la liste des documents à détruire a fait l'objet d'une vérification par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

2012-02-046

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt de la liste des documents d'archives à être détruits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 11. Octroi de contrat – destruction des documents d'archives

2012-02-047

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la proposition de Distribution L.I.G. pour le déchetage et la récupération de 148 boîtes d'entreposage de documents au prix de 5,85 \$ la boîte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

**CONSIDÉRANT** la lettre de la ministre des Transports datée du 25 juillet 2011 par laquelle elle accorde une aide financière de 15 000 \$, répartie sur trois années budgétaires, pour des travaux d'amélioration de l'avenue Ringuette;

**CONSIDÉRANT** qu'un versement est prévu pour l'exercice financier 2011-2012;

## Séance ordinaire du 6 février 2012

2012-02-048

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur l'avenue Ringuette, pour un montant subventionné de 70 677,84 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Appel d'emploi – embauche d'une greffière adjointe**

**CONSIDÉRANT** que la greffière adjointe, Raymonde Bastien, avait été embauchée sur une base temporaire, pour 6 mois, le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que son contrat a été renouvelé à deux (2) reprises pour des périodes de six (6) mois depuis son embauche, le dernier contrat se terminant le 30 avril 2012;

**CONSIDÉRANT** l'importance du volume de travail à effectuer qui va toujours croissant et qu'il y a lieu de maintenir de façon permanente ce poste qui avait été créé temporairement;

2012-02-049

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'emploi pour un poste de greffière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Octroi de contrat – Achat d'un camion autopompe-citerne**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion autopompe-citerne;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Maxi Métal	247 075,53 \$
Levasseur	251 772,26 \$
Aréo-Feu	278 239,50 \$

**CONSIDÉRANT** que le consultant Alain Charbonneau de Manaction a vérifié la soumission de Maxi Métal et que cette dernière est conforme et qu'il en fait la recommandation;

2012-02-050

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'achat d'un camion autopompe-citerne à Maxi Métal, au montant de 247 075,53 \$ incluant les taxes. Il est également résolu que la municipalité affecte une somme de 236 330,78 \$ de son fonds de roulement et que cette somme soit remboursée à ce fonds sur une période de 10 ans.

## Séance ordinaire du 6 février 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Autorisation de formation – Institut canadien – Responsabilité municipale et gouvernementale**

2012-02-051

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, à participer à une formation dispensée par l'Institut canadien sur la Responsabilité municipale et gouvernementale qui se tiendra les 28 et 29 mars 2012, à Montréal, et de défrayer tous les frais inhérents à cette formation, dont l'inscription au montant de 1 395 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Octroi de contrat – Remplacement d'une boîte 6 roues**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des prix pour le remplacement d'une boîte 6 roues;

**CONSIDÉRANT** que deux fournisseurs ont produit une soumission :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Garage Desfonds inc.	12 934,69 \$
Hy Mec	14 256,90 \$

2012-02-052

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'achat d'une boîte 6 roues, incluant un nouveau système hydraulique, à Garage Desfonds inc., pour un montant de 12 934,69 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Appel d'offres – Achat d'un balai ramasseur**

2012-02-053

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour l'achat d'un balai ramasseur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Autorisation de versement à l'OMH – Contribution 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne a adopté ses prévisions budgétaires 2012 prévoyant une contribution municipal de 3 890 \$;

2012-02-054

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès verse la somme de 3 890 \$ à l'Office municipal d'habitation pour sa contribution 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19. Demande de dérogation mineure – Francine Blais et Raymond Matteau**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Francine Blais et Raymond Matteau consiste à régulariser la marge avant du garage à 2,84 mètres, ainsi

## Séance ordinaire du 6 février 2012

que la marge latérale gauche de la remise à 0,13 mètre, de leur propriété sise au 314, rang des Grès, sur le lot 2 545 924 de la zone Re-01;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution du conseil municipal, portant le numéro 2006-11-424, appuyait une demande de dérogation mineure par les mêmes propriétaires, autorisant l'implantation du garage à 4,57 mètres de l'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de la remise contrevient à l'article 27 du règlement de zonage 234-90 qui stipule que la marge latérale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, sans ouverture, est de 0,5 mètre;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont omis de demander des permis pour l'implantation du garage et de la remise;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter « **en partie seulement** » la demande de dérogation mineure de Francine Blais et Raymond Matteau, soit de régulariser l'implantation du garage à 2,84 mètres et de refuser l'implantation de la remise à 0,13 mètre;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

### 2012-02-055

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte en partie seulement et selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure déposée par Francine Blais et Raymond Matteau sur le lot 2 545 924 dans la zone Re-01, en régularisant l'implantation du garage à 2,84 mètres. L'implantation de la remise devra être régularisée à 0,5 m.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20. Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès consiste à permettre un lotissement de la rue du Parc, d'une largeur de 17,86 mètres, tel qu'indiqué au plan de l'arpenteur géomètre Jean-Guy Lahaie, portant la minute 16249 datée du 17 novembre 2011, sur le numéro de lot 4 967 556 de la zone Cb-02;

**CONSIDÉRANT** que la largeur de la rue, telle qu'elle apparaît au plan d'arpentage, contrevient à l'article 13 du règlement de lotissement 235-90 qui stipule que toute nouvelle voie de circulation publique, à l'intérieur de la zone Cb-02, doit être cadastrée avec une largeur de 18,3 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la rue du Parc a fait l'objet d'une ouverture de rue par la municipalité, résolution numéro 2012-01-022;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité utilise et veille à l'entretien de ladite *rue* depuis plus de 40 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;



## Séance ordinaire du 6 février 2012

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, soit de régulariser la largeur de la rue du Parc;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-02-056**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour régulariser la largeur de la rue du Parc à 17,86 mètres au lieu de 18,3 mètres, sur le lot 4 967 556 dans la zone Cb-02,.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **21. Demande de dérogation mineure – 3097-7862 Québec inc. (André Dubé)**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par André Dubé pour la Compagnie 3097-7862 Québec inc. consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal, ainsi que la galerie avant, de la propriété sise au 1601-A rue Principale, sur le lot 2 545 661 de la zone Cb-02;

**CONSIDÉRANT** que les éléments à régulariser sont : la marge latérale droite à 1,13 mètre au lieu de 2,0 mètres, la marge latérale gauche à 0 mètre au lieu de 2,0 mètres, et la marge arrière à 3,26 mètres au lieu de 4,0 mètres, tel que le règlement 133, article 3.38 l'exigeait lors de la construction;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'étude du dossier, il a été constaté également que la marge latérale droite de la galerie ne respectait pas l'exigence de l'article 36 du règlement de zonage, la marge étant à 0,3 mètre au lieu de 2,0 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu de permis autorisant la construction et l'implantation de ladite galerie;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de André Dubé pour la compagnie 3097-7862 Québec inc., pour ce qui est de l'implantation du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification de la galerie de façon à ce qu'elle soit à la même distance latérale que le bâtiment principal;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-02-057**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par André Dubé pour la compagnie 3097-7862 Québec inc. concernant le lot 2 545 661 de la zone Cb-02, en régularisant la marge latérale droite à 1,31 mètre au lieu de 2,0 mètres, la marge latérale gauche à 0 mètre au lieu de 2,0 mètres, et la marge arrière à 3,26 mètres au lieu de 4,0 mètres. La marge latérale droite de la galerie devra respecter la même distance que le bâtiment principal, l'excédent devra être démoli.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 6 février 2012

### 22. Demande de dérogation mineure – Commission scolaire du Chemin-du-Roy

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy consiste à l'aménagement d'un stationnement de 21,4 mètres de largeur, longeant la rue du Couvent, pour desservir l'École des Grès sise au 1200, rue Principale, sur le lot 2 545 767 de la zone Ce-01;

**CONSIDÉRANT** que l'article 48 du règlement de zonage 234-90 stipule que tout accès aux aires de stationnement doit être d'une largeur maximale et continue de 11 mètres le long de la ligne d'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT** l'espace restreint dans la cour d'école, la présence d'aires de jeux, la proximité pour les utilisateurs du service de garde, la méthode de déneigement et la sécurité des enfants lors du transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que l'espace demandé sera clôturé tout en offrant le passage pour piétons permettant aux utilisateurs de se stationner près de l'entrée de l'école tout en assurant la sécurité des enfants;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage mais, au contraire, la rue du Couvent s'en trouverait plus dégagée lors des heures de pointes;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2012-02-058**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy à l'effet d'autoriser l'aménagement un stationnement sur rue de 21,4 mètres, concernant le lot 2 545 767 de la zone Ce-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 23. Demande de dérogation mineure – Me Nathalie Pépin pour Roxanne Richard Côté et Nancy Marchand

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Me Nathalie Pépin, pour Roxanne Richard Côté et Nancy Marchand, consiste à régulariser l'implantation latérale droite de la maison sise au 81, avenue des Sapins, à 0,4 mètre au lieu de 3,7 mètres, sur le lot 2 545 506 de la zone Ru-03;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement de la maison rendant la construction dérogatoire date de plus de 35 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Me Nathalie Pépin pour Roxanne Richard Côté et Nancy Marchand;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

## Séance ordinaire du 6 février 2012

2012-02-059

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Me Nathalie Pépin pour Roxanne Richard Côté et Nancy Marchand, concernant le lot 2 545 506 de la zone Ru-03 en régularisant l'implantation latérale droite à 0,4 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Demande de dérogation mineure – Émilie Fortin et Patrick Samson**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par Émilie Fortin et Patrick Samson consiste à permettre la construction d'un garage de 20 pieds de hauteur, soit la même hauteur que la maison sise au 560 rue Principale, sur le lot 4 916 231 de la zone Ra-02;

**CONSIDÉRANT** que le fait de construire un garage de 20 pieds de hauteur, de la même hauteur que la maison, contrevient aux dispositions de l'article 77 du règlement de zonage numéro 234-90 qui stipule qu'un bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur moyenne du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires soit la même que les bâtiments principaux;

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Émilie Fortin et Patrick Samson;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2012-02-060

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Émilie Fortin et Patrick Samson, concernant le lot 4 916 231 de la zone Ra-02 en permettant la construction d'un garage de 20 pieds de hauteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **25. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Laurier Boisvert**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation porte sur la construction d'une résidence unifamiliale, avec hangar pour la machinerie forestière, sur une partie du lot 2 546 576, située dans la zone Af-03, soit sur une superficie totale de 5 000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

**CONSIDÉRANT** que la propriété actuelle du demandeur, sise au 41 chemin St-Thomas, a été contaminée suite à un déversement d'hydrocarbure en 2007 par la station Shell;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de décontamination n'ont toujours pas été exécutés par le pollueur et que monsieur Boisvert subit toujours des désagréments;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur est un producteur forestier qui possède plusieurs terres à vocation forestière dans le même secteur de la municipalité;

## Séance ordinaire du 6 février 2012

**CONSIDÉRANT** que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu de l'article 106 du règlement de zonage numéro 234-90;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

**2012-02-061**

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet d'implantation d'une résidence unifamiliale et d'un hangar à des fins agricoles de monsieur Laurier Boisvert auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **26. Octroi de subventions aux organismes et versement**

**2012-02-062**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 18 957,50 \$ au Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. pour les activités de loisirs et l'organisation de fêtes. Ce montant sera distribué entre les organismes suivants, comme suit :

• AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès	500 \$
• Association de hockey Le Rocket de Saint-Étienne-des-Grès	160 \$
• Forum Jeunesse	910 \$
• Association de baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès	3 000 \$
• Service des Loisirs de Saint-Étienne-des-Grès	13 000 \$
• AFÉAS de Saint-Thomas-de-Caxton	187,50 \$
• Club Optimiste Saint-Étienne-des-Grès	250 \$
• Comité culturel du Service des loisirs	600 \$
• Mouvement Scout 202 <sup>e</sup> groupe	250 \$
• Centre d'activité physique les Grès	100 \$

**Total : 18 957,50 \$**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **27. Programme d'emploi d'été Canada**

**CONSIDÉRANT** l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

**2012-02-063**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, M. Yvon Richard à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, pour la saison estivale 2012, pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 6 février 2012

### 28. Soirée des Sommets - Chambre de Commerce et d'industrie

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé à participer à la 24<sup>e</sup> édition de la *Soirée des Sommets Desjardins* en offrant à un entrepreneur de la municipalité un sommet dans la catégorie « Bâtitteur »;

2012-02-064

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l'événement la *Soirée des Sommets Desjardins* de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé en soulignant l'implication de la Ferme Éthier Les fruits soleil, défraie un montant de 300 \$ pour l'inscription et procède à l'achat d'une table, soit dix billets.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 29. Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Demande d'appui au projet de capture et relocalisation de dindons sauvages au Québec

Sujet reporté

### 30. Versement de la redevance – Hockey Mineur St-Boniface

2012-02-065

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse la somme de 1 960 \$ à l'organisation du Hockey Mineur St-Boniface pour les 49 participants de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 31. Finale des Jeux du Québec – participation à l'activité de financement

2012-02-066

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l'activité de financement du Comité organisateur de la 47<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec, le 24 février 2012 à l'Espace Shawinigan, et défraie le coût de 4 billets au prix de 250 \$ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 32. Varia

#### 32.1 Motion de félicitations – Carnaval

2012-02-067

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Club Optimiste Saint-Étienne-des-Grès pour l'organisation du Carnaval d'hiver 2012 qui s'est tenu du 27 au 29 janvier dernier et qui a remporté un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

## Séance ordinaire du 6 février 2012

### Période de questions

Début : 20 h 15  
Fin : 20 h 30

### 33. Levée de l'assemblée

**2012-02-068**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière